

Réseau de fournisseurs privilégiés (RFP) d'Avantage Maximum^{MC}

QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU DE FOURNISSEURS PRIVILÉGIÉS (RFP)*?

Avantage Maximum fait appel à Shoppers Drug Mart Inc. pour agir en tant que RFP pour une liste restreinte de médicaments spécialisés par l'entremise de son service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC}. Les demandes de règlement relatives à ces médicaments sont remboursées lorsque ceux-ci sont achetés par l'entremise de Shoppers Drug Mart ou de l'une de ses pharmacies affiliées (la livraison dans les régions éloignées est également disponible). Vous pouvez communiquer avec le service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} pour de plus amples renseignements au 1 855 512-3739 (de 8 h à 20 h HE). Les participants ne seront pas remboursés pour l'achat de médicaments spécialisés effectué auprès d'une autre pharmacie.

Autres points importants : **Seuls les médicaments spécialisés sont soumis au RFP***. Les participants peuvent faire exécuter leurs ordonnances — sauf celles qui portent sur les médicaments spécialisés — et obtenir le remboursement de tous les autres médicaments couverts par le régime, y compris ceux qui nécessitent une autorisation préalable (AP), à la pharmacie de leur choix.

QU'EST-CE QU'UN MÉDICAMENT SPÉCIALISÉ?

Les médicaments spécialisés sont généralement onéreux et sont utilisés pour traiter les cas graves et souvent peu fréquents de troubles médicaux, comme la polyarthrite rhumatoïde grave, le cancer ou la sclérose en plaques. Les médicaments spécialisés font généralement l'objet d'un processus d'autorisation préalable, et le service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} communique avec le participant pour le guider à travers le traitement si le médicament fait partie du RFP.

UNE ORDONNANCE DE MÉDICAMENT SPÉCIALISÉ PEUT-ELLE ÊTRE EXÉCUTÉE AUPRÈS D'UNE AUTRE PHARMACIE?

Les participants ne seront pas remboursés pour l'achat de médicaments spécialisés effectué auprès d'une autre pharmacie.

QUE FAIRE SI LE PARTICIPANT OU LA PERSONNE À CHARGE EST COUVERT PAR UN AUTRE RÉGIME?

Si Avantage Maximum est le premier payeur ou si la coordination des prestations s'effectue avec un régime provincial d'assurance médicaments, le participant devra faire une demande d'autorisation préalable et il sera soumis au RFP.

Si Avantage Maximum n'est pas le premier payeur, et que le participant est couvert par une autre assurance médicaments privée qui agit à titre de premier payeur, le participant devra faire une demande d'AP, mais il ne sera pas assujéti au RFP. Les participants peuvent acheter les médicaments

spécialisés et être remboursés pour l'ordonnance à la pharmacie de leur choix.

LA CARTE ASSUREMD DE TELUS SANTÉ DOIT-ELLE ÊTRE UTILISÉE POUR L'EXÉCUTION D'UNE ORDONNANCE RELATIVE À UN MÉDICAMENT SPÉCIALISÉ?

Oui, la couverture des médicaments spécialisés avec Avantage Maximum n'est accessible que par l'entremise de la carte Assure de TELUS Santé.

EN QUOI LE PROCESSUS DU RFP EST-IL BÉNÉFIQUE POUR MON RÉGIME?

Le service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} dispose d'un certain nombre d'avantages, y compris l'aide à gérer les coûts des médicaments spécialisés pour les promoteurs de régime et les participants. Le recours à un RFP permet de protéger la durabilité du régime d'assurance médicaments.

EN QUOI L'UTILISATION D'UN RFP SE RÉVÈLE-T-IL UTILE POUR LES PARTICIPANTS?

Le service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} aide les participants en leur fournissant un soutien clinique relatif aux médicaments spécialisés. À cet effet, les médicaments sont distribués à plus de 1 600 pharmacies Shoppers Drug Mart, Loblaw ou pharmacies affiliées de l'ensemble du pays, sauf au Québec. (La livraison à domicile est également offerte en option à ceux qui vivent dans une région éloignée.) Les participants au régime peuvent également bénéficier d'économies sur les autres achats effectués à Loblaw Optical et aux magasins Shoppers Home Healthcare/Wellwise.

En résumé, les participants bénéficieront des avantages suivants* :

- Renseignements formulés auprès du patient
- Aide aux demandes de règlement
- Aide au remboursement
- Soutien à l'observance thérapeutique des médicaments
- Prise en charge continue du patient
- Des réductions allant jusqu'à 20 % sur des montures, lentilles, lunettes de sécurité sur ordonnance et lentilles cornéennes

Pour plus d'informations concernant le programme du RFP d'Avantage Maximum, veuillez appeler notre Service à la clientèle au 1 888 558-7609.

***LE RFP NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. LES EMPLOYÉS D'ENTREPRISES QUÉBÉCOISES, QUI RÉSIDENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, SONT ASSUJÉTI AU PROGRAMME DU RFP.**

Fièrement administré par



CANADA
**LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES**

Membre
platine

Visitez-nous en ligne à avantagemaximum.ca